

PÔLE

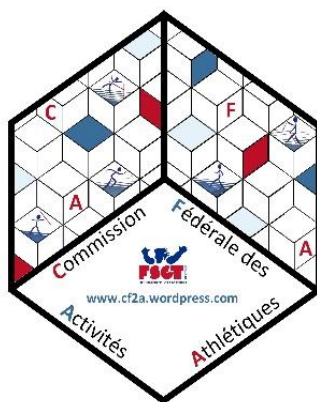
**DES ACTIVITÉS & CULTURE
SPORTIVE**

FSGT *Fédération Sportive
et Gymnique du Travail*



**COMMISSION FÉDÉRALE
DES ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES**

CF2A



ACTIVITES ATHLETIQUES

**Piste - Salle - Route -
Course Nature /
Trail -
Cross Country -
Marche Nordique...
Enfants
Jeunes
Adultes**

Réglementation Sportive Saison 2021

Commission Fédérale des Activités Athlétiques
www.cf2a.wordpress.com – athletisme@fsgt.org
14 rue Scandicci - 93508 PANTIN CEDEX
Tel : 01.49.42.23.64



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Présentation	2
Catégories d'âge	3
Calendrier des épreuves fédérales F.S.G.T. 2020-2021	4
Informations générales Réglementation	5
Conditions de participation et de qualification	6
I. Règles administratives et financières	6
II. Critères et demandes de qualification	6
III. Les formalités et demandes de qualification et d'engagement	7
➤ Formalités d'engagement.....	7
➤ Cross-country	7
➤ Salle et Piste.....	8
➤ Route – Course nature – Marche – Epreuves combinées.....	8
IV. Protocole de Remise des Récompenses	8
V. Droits d'engagement dans les épreuves nationales de la F.S.G.T.	8
Réglementations spécifiques des épreuves fédérales...	9
Championnat de France F.S.G.T. de Cross-Country Minimes - Cadets - Juniors - Seniors TC - Vétérans TC.....	9
Championnat de France F.S.G.T. de Piste Minimes - Cadets - Juniors - Seniors TC – Vétérans TC ...	10
Championnat de France F.S.G.T. en Salle Minimes - Cadets - Juniors - Seniors TC - Vétérans TC....	10
Championnat de France F.S.G.T. Route 10 km Cadets - Juniors - Seniors TC - Vétérans TC	
Championnat de France F.S.G.T. Course Nature ou TRAIL Juniors - Seniors TC – Vétérans TC.....	11
Critères de sélection pour les épreuves Internationales (C.S.I.T.et autres)	12
Convention avec la F.F.A.	13
La Commission Fédérale des "Activités Athlétiques" de la FSGT...	17

Préambule

Suite à la pandémie de la Covid 19 l'Assemblée Nationale des Activités Athlétique est reportée en 2021.

Des temps échanges de groupes en visio-conférence seront proposés afin de préparer le travail.

Parmi les thèmes proposés :

- Proposition sportive, quelles formes et contenus de nos compétitions / développement de nos activités.
- Bénévolat / engagement associatif.
- Communication / vocabulaire
- Santé.
- International.
- Formation.



Présentation

La réglementation sportive des activités athlétiques de la saison 2020-2021:

- ☛ la réglementation générale des épreuves de la saison 2020-2021,
- ☛ la réglementation spécifique de chaque championnat de France FSGT,
- ☛ les critères de sélection pour les championnats et épreuves de la C.S.I.T. et autres,
- ☛ quelques dispositifs de la convention F.F.A. / F.S.G.T. signée le 21 juillet 2006
- ☛ les informations relatives à la Commission Fédérale des Activités Athlétiques

Catégories d'âge

La licence omnisports annuelle de la F.S.G.T. est valable :

- soit du 1^{er} septembre au 31 août = saison sportive
- soit du 1^{er} janvier au 31 décembre = année civile

La saison sportive FSGT en athlétisme va du 1^{er} septembre au 31 août.

Le changement de catégories suit le rythme de la saison sportive et s'effectue au 1^{er} septembre.

- La saison hivernale de cross et salle F.S.G.T. commence en novembre/décembre.
- Les clubs FSGT organisateurs de courses hors stade (inscrites à des challenges) ont libre choix dans l'application des catégories pour la période septembre / octobre.
- **les enfants de la catégorie "Minimus" ne participent pas aux compétitions officielles** (les commissions départementales et/ou régionales peuvent programmer éventuellement des rencontres inter-clubs adaptées aux très jeunes).

CATÉGORIES	SIGLE	SEXE	ANNÉES de NAISSANCE
MINIMOUS / MINIPOUS	MMO	M ou F	né(e)s en 2015 et 2016
MOUSTIQUES	MO	M ou F	né(e)s en 2012 / 2013 / 2014
POUSSIN(E)S	PO	M ou F	né(e)s en 2010 et 2011
BENJAMIN(E)S	BE	M ou F	né(e)s en 2008 et 2009
MINIMES	MI	M ou F	né(e)s en 2006 et 2007
CADET(TE)S	CA	M ou F	né(e)s en 2004 et 2005
JUNIORS	JU	M ou F	né(e)s en 2002 et 2003
SENIORS 1	S1	M ou F	né(e)s entre 1992 et 2001
SENIORS 2	S2	M ou F	né(e)s entre 1982 et 1991
VÉTÉRANS 1	V1	M ou F	né(e)s entre 1972 et 1981
VÉTÉRANS 2	V2	M ou F	né(e)s entre 1962 et 1971
VÉTÉRANS 3	V3	M ou F	né(e)s entre 1952 et 1961
VÉTÉRANS 4	V4	M ou F	né(e)s entre 1947 et 1951
VÉTÉRANS 5	V5	M ou F	né(e)s en 1946 & avant



Calendrier des épreuves fédérales F.S.G.T. 2020-2021

Épreuves	Dates - Implantations
CROSS COUNTRY Minimes à Vétérans	• Auby (59) • 21 février 2021
SALLE Minimes à Vétérans	• Val de Reuil • 07 mars 2021
MARCHE NORDIQUE 5 ^{ème} Rendez-vous National	• Cerisy Belle Etoile (61) • 22 / 23 mai 2021
COURSE NATURE / TRAIL Juniors à Vétérans	• Marseille • 04 avril 2021
PISTE Minimes - Cadets - Juniors - Seniors - Vétérans	• Flers • 19 / 20 juin 2021
10 km Cadets à Vétérans	• Cappelle la Grande • 12 septembre 2021
MARCHE ATHLÉTIQUE 5-10 km Cadets à Vétérans	• Pas d'organisateur - Possibilité d'organiser un de ces championnats.
ÉPREUVES COMBINÉES Minimes à Vétérans	

Merci aux clubs qui souhaiteraient accueillir une épreuve fédérale au cours de la saison 2021/2022 ou au-delà, d'adresser une demande officielle à la Commission Fédérale des Activités Athlétiques sous couvert de leur comité FSGT d'appartenance.

Les clubs qui accueillent et organisent des épreuves fédérales **doivent se référer à différents documents** téléchargeables sur le site fédéral...

1. la Charte Fédérale des activités physiques et sportives de la F.S.G.T.
2. les cahiers des charges des épreuves fédérales de la CFAA
3. les dispositions à mettre en place pour un éventuel contrôle anti-dopage

Pour chaque épreuve fédérale, un document d'information est réalisé et adressé par mail le plus tôt possible aux correspondants des clubs et des comités départementaux et régionaux de la FSGT. Dès leur parution, tous les documents (plaquettes, listes des engagés, résultats...) sont également disponibles :

- Sur le site de la Commission : <https://cf2a.wordpress.com/>
- Sur le site de la FSGT : <http://www.fsgt.org/activites/athle>

Au-delà des compétitions organisées par une commission départementale ou régionale (championnat, challenge, etc.), toute compétition organisée par un club affilié à la F.S.G.T. et reconnue par sa commission départementale et/ou régionale peut être incluse dans le calendrier FSGT officiel. Ces compétitions peuvent être ouvertes à des non licenciés F.S.G.T. mais devront répondre à un minimum de critères : mentionner clairement qu'il s'agit d'une compétition de la F.S.G.T.- appliquer les règlements techniques et sportifs de la F.S.G.T.- adresser l'information à tous les clubs F.S.G.T. de sa région.



Critères de sélection pour les épreuves Internationales

En 2021 devrait avoir lieu la prochaine épreuve internationale CSIT (Confédération Sportive International Travailleuse et Amateur) à Cesenatico et Cervia en Italie du 01 au 05 juin 2021.

A cette occasion la CFAA est sollicitée pour constituer une sélection d'athlète afin d'y participer.

Les critères de sélection des épreuves fédérales et l'annulation des épreuves fédérales 2020 nous conduisent à établir une pré-sélection sur les résultats des saisons 2017 / 2018 et 2018 / 2019 en tenant compte des critères du domaine international.

Informations générales Réglementation

- ➔ Pour toutes ces épreuves, une date limite d'inscription est indiquée sur la plaquette correspondant au championnat. Passée celle-ci, **aucun engagement ne sera accepté.**
- ➔ Il est de la **responsabilité des clubs et des athlètes** de vérifier l'exactitude des renseignements (nom-prénom-catégorie-club) **AVANT** le démarrage de la compétition, de la course, du concours.
- ➔ Certaines épreuves (cross, course sur route 10 km, semi et marathon et marche sur route, trail, etc.) nécessitent le **port d'un dossard de catégorie à épingle dans le dos** : il est de la responsabilité des clubs et des athlètes de vérifier **AVANT** le démarrage de la compétition la catégorie et obligatoire de le porter de manière lisible sous peine de disqualification.
- ➔ **Pour chaque épreuve fédérale, les clubs doivent fournir un minimum d'officiels tenant compte du nombre d'athlètes engagés :**
 - en-dessous de 3 athlètes engagés= pas d'obligation de fournir un jury
 - de 3 à 10 athlètes engagés = 1jury minimum
 - plus de 10 athlètes engagés = un quota de 1 jury pour 10 athlètes minimum

Si un club ne fournit pas d'officiel et pour ne pas pénaliser les athlètes, ils pourront participer mais ne seront pas classé-e-s (pas de podium, ni de titre) et leurs performances n'apparaîtront pas sur les résultats. Un athlète peut tenir un poste de jury. Des formations d'officiels sont mises en place dans certaines régions.

- ➔ Les officiels se réservent le **droit de refuser à un-e athlète la participation à une épreuve** en raison de son état (ébriété, indiscipline, problème de santé, etc.) ou de le/la déclasser (non-respect des jurys, de ses adversaires, etc.)
- ➔ **Pour toutes réclamations concernant les décisions du juge-arbitre**, une procédure d'appel est mise en place. **Une fiche de réclamation est à disposition au secrétariat de la compétition. Elle doit être remplie par un responsable du club dans la demi-heure qui suit le problème et déposée au secrétariat de l'épreuve.**



Un jury d'appel composé de membres de la commission fédérale désignés se réunira pour examiner le différend et recueillir les témoignages utiles à sa prise de décision.

- Les épreuves de la FSGT peuvent être soumises **au contrôle anti-dopage** : il est évident que les organisateurs doivent prendre les dispositions requises (document disponible sur le site fédéral) et que les athlètes concernés ne peuvent s'y soustraire.
- Pour toutes les épreuves fédérales, aucun changement de catégorie n'est permis.

En fonction des particularités de chaque épreuve (installations, nombre d'engagés, météo, etc.) la CF2A se réserve le droit de modifier et d'adapter ses réglementations et/ou parcours. Les clubs, athlètes et officiels seront prévenus au plus tard au démarrage de l'épreuve concernée.

Conditions de participation et de qualification

I. Règles administratives et financières

- L'affiliation du club à la F.S.G.T. pour la saison en cours doit être enregistrée au siège du comité d'appartenance et validée par la fédération.
- Chaque participant(e) doit être en possession de la licence omnisports FSGT de la saison sportive ou de l'année civile en cours, validée et revêtue d'une photo d'identité récente. Le timbre "**F.S.G.T. – Athlétisme – Présentation ACIPAPS**" doit être apposé au dos (délivrance par le comité d'appartenance) après présentation du certificat médical de "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition". **A tout moment d'une compétition**, les officiels et/ou membres de la C.F.2A. **peuvent demander la présentation de la licence.**
- Le club doit avoir fait la demande de qualification de ses athlètes **en respectant les normes et modalités précisées ci-après et rappelées dans les plaquettes d'information.**
- Le club doit être en règle de **tous les aspects financiers vis-à-vis de la CFAA.** Les athlètes dont les clubs ont des dettes ne pourront pas prendre part aux compétitions.
- Les frais d'engagements **doivent être réglés avant le championnat (sans remboursement en cas de non-participation).**
- Les athlètes sélectionnés doivent obligatoirement concourir (participation et protocole) aux compétitions **avec le maillot du club** pour lequel ils sont engagés.

II. Critères et demandes de qualification

La participation régulière aux compétitions de la F.S.G.T. est le critère premier et essentiel pour être sélectionné(e) aux différentes compétitions de niveau national : l'objectif des Championnats de France F.S.G.T. est d'organiser des épreuves de masse, accueillant le plus grand nombre possible de **pratiquants réguliers** appréciant les activités proposées par la F.S.G.T. qu'elles soient locales, départementales, régionales, nationales, internationales.

Seules les conditions techniques d'organisation (capacité d'accueil, horaires, installations...) peuvent limiter la participation de tous ceux qui auront satisfait aux critères retenus.

Les critères de qualification tiennent également compte de la région d'implantation des clubs :

- **dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont implantées et permettent l'élaboration**



d'un calendrier départemental et/ou régional, les critères ci-dessous doivent être respectés.

En fonction des épreuves, les critères de sélection sont les suivants...	
Championnats de France FSGT	Épreuves qualificatives obligatoires sauf dérogation
CROSS COUNTRY Minimes à Vétérans	Cross départemental <u>et</u> cross régional FSGT : les athlètes sont directement qualifiés. En cas de non-participation à un des 2 cross qualificatifs, une demande de repêchage est possible avec la participation à 1 autre cross FSGT du calendrier de la saison en cours.
SALLE Minimes à Vétérans	Championnat régional FSGT : les athlètes sont directement qualifiés (*). Une demande de repêchage est possible avec la participation à 2 autres compétitions FSGT du calendrier de la saison de salle en cours.
10 km ROUTE - COURSE NATURE - EKIDEN - 5 & 10 km MARCHÉ Cadets à Vétérans	Licence FSGT sportive ou civile de la saison en cours.
PISTE	Minimes à Seniors 1 Championnats départemental et régional FSGT : les athlètes sont directement qualifiés (*). Une demande de repêchage est possible avec la participation à 2 autres compétitions FSGT du calendrier de la saison de piste en cours.
	Seniors 2 à Vétérans 4 compétitions officielles FSGT de la saison en cours en tant qu'athlète ou jury.

(*) Pour ces épreuves fédérales, l'athlète, quelle que soit sa catégorie, doit **OBLIGATOIREMENT** avoir participé à l'épreuve demandée en compétition FSGT dans la saison concernée (salle ou piste)

❖ Un athlète se présentant le jour de la compétition sans avoir été préalablement engagé par son club en respectant la procédure ne pourra pas participer même hors classement.

III. Les formalités et demandes de qualification et d'engagement

➤ **Formalités d'engagement**

Pour le cross, la salle et la piste aucune demande émanant des clubs sans respecter la réglementation ci-dessous ne sera retenue.

- dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont peu développées et ne permettent pas l'organisation d'épreuves officielles, **des dérogations sont acceptées par la CF2A.**

Attention chaque inscription à un championnat comporte une **date limite d'inscription.**

➤ **Cross-country**

- 1 Les clubs** inscrivent les athlètes (selon la modalité d'inscription indiquée dans la plaquette du championnat) et envoient ces demandes d'inscription à la CFAA (athletisme@fsgt.org).
Les clubs indiquent dans le document d'inscription les demandes de repêchage.
- 2 Les comités, régions** (via les commissions d'athlétisme si elles existent) valident les demandes



d'inscription et de repêchage des clubs (au maximum à la date limite) envoyées par la CFAA.

- 3 Retour par les commissions, comités, régions des athlètes non retenus aux clubs.
- 4 La CFAA publie la liste des athlètes engagés sur son site internet (cf2a.wordpress.com) le plus tôt possible avant le championnat.

➤ **Salle et Piste**

- 1 **Les clubs** inscrivent les athlètes **avec des performances d'engagement** (selon la modalité d'inscription indiquée dans la plaquette du championnat) et envoient ces demandes d'inscription à la CFAA (athletisme@fsgt.org). **Les clubs** indiquent dans le document d'inscription les demandes de repêchage.
- 2 Les comités, régions (via les commissions d'athlétisme si elles existent) valident les demandes d'inscription et de repêchage des clubs (au maximum à la date limite) envoyées par la CFAA.
- 3 Retour par les commissions, comités, régions des athlètes retenus aux clubs.
- 4 La CFAA publie la liste des athlètes engagés sur son site internet (<https://cf2a.wordpress.com>) le plus tôt possible avant le championnat.

➤ **Route – Course nature – Marche – Epreuves combinées**

Les clubs s'inscrivent en ligne ou via le formulaire indiqué dans la plaquette du championnat.

Pour toutes les épreuves fédérales, le règlement des engagements est à adresser par courrier postal à : FSGT - CFAA - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN CEDEX (chèque à l'ordre de la FSGT - mettre au dos le nom du club ainsi que le nom et la date du championnat). Il doit être accompagné du formulaire d'inscription.

Remarques :

- Participer, signifie aussi bien la participation effective à une épreuve en tant qu'athlète, que le fait d'avoir tenu un poste d'officiel lors d'une compétition.
- Cas des nouveaux licenciés : la demande de qualification peut être sollicitée à condition qu'ils aient participé au "tour précédent" du championnat pour lequel la demande est faite.

IV. **Protocole de Remise des Récompenses**

Lors de chaque compétition nationale, le protocole est placé **sous la responsabilité** des membres de la Commission Fédérale des Activités Athlétiques. Il fait partie de la compétition et il est impératif de le respecter :

- **Les médailles et maillots** sont remis au podium le plus tôt possible après les épreuves individuelles (concours et certaines courses et marches) et dès que les classements par équipes sont établis.
- Il est obligatoire que **le maillot du club de chaque athlète médaillé** soit visible sur le podium (ou toute autre tenue officielle du club d'appartenance).

Les officiels sont chargés de veiller à ces dispositions en accompagnant les trois premiers de chaque catégorie au podium après vérification du classement par les juges-arbitres. Il est de la responsabilité des dirigeants des clubs d'informer les athlètes de ces dispositions.

V. **Droits d'engagement dans les épreuves nationales de la F.S.G.T.**

Les droits d'engagement aux différentes épreuves fédérales reviennent **en totalité** à la Commission Fédérale des ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES et sont essentiellement utilisés pour couvrir une partie du budget "organisation" des épreuves (communication, location partielle ou totale de certaines installations, frais technique, récompenses, repas des officiels...)



Épreuves	Coût d'engagements fédéraux
CROSS COUNTRY MINIMES à VÉTÉRANS	<ul style="list-style-type: none"> • 3,50 € pour les Cadets – Juniors – Seniors – Vétérans • 2,50 € pour les Minimes
SALLE MINIMES à VÉTÉRANS	<ul style="list-style-type: none"> • 4,00 € par épreuve pour les Seniors – Vétérans • 3,00 € par épreuve pour les Minimes - Cadets - Juniors • 4,00 € par relais
10 & 21 km ROUTE COURSE NATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Montant de l'engagement fixé par l'organisateur dont 4,00 € comprenant la part de la Commission Fédérale.
PISTE MINIMES à VÉTÉRANS	<ul style="list-style-type: none"> • 4,00 € par épreuve pour les Seniors et Vétérans • 3,00 € par épreuve pour les Minimes - Cadets – Juniors • 4,00 € par relais
ÉPREUVES COMBINÉES MINIMES à VÉTÉRANS	<ul style="list-style-type: none"> • 7,00 € par athlète
MARCHE CADETS à VÉTÉRANS	<ul style="list-style-type: none"> • 4,00 € pour les Seniors – Vétérans • 3,00 € pour les Cadets - Juniors
EKIDEN (marathon par équipes)	<ul style="list-style-type: none"> • 12,00 € par équipe pour la Commission Fédérale
Mémorial Maurice BAQUET	<ul style="list-style-type: none"> • 30,00 € par équipe en Nationale 1 • 25,00 € par équipe en Nationale 2

Réglementations spécifiques des épreuves fédérales...

Championnat de France F.S.G.T. de Cross-Country
Minimes - Cadets - Juniors - Seniors TC - Vétérans TC

CLASSEMENTS INDIVIDUELS = Aucun changement de catégorie n'est permis

- Médaille OR – ARGENT – BRONZE à chacun des trois premier(ère)s de chaque catégorie d'âge.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à l'athlète classé(e) premier(ère) de chaque catégorie.

CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES = Aucun changement de catégorie n'est permis

- Médaille OR – ARGENT – BRONZE à chaque athlète des trois premières équipes, par épreuve et par catégorie précisées ci-dessous.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chaque athlète de la première équipe de chaque catégorie précisée ci-dessous.
- Les classements des deuxième ou troisième équipes de club se comptabilisent dès le quatrième ou cinquième athlète.

Catégories	Féminines	Masculins
Minimes	3	3
Cadets	3	3
Juniors	3	3
Seniors 1 & 2 confondus (scratch)	3	4



Vétérans 1	3	4
Vétérans 2	3	3
Vétérans 3 / 4 / 5 confondus (scratch)	3	3

Championnat de France F.S.G.T. de Piste Minimes - Cadets - Juniors - Seniors TC – Vétérans TC

Les athlètes ne sont autorisés à participer qu'à 3 épreuves par jour plus le relais.

CLASSEMENTS INDIVIDUELS : Aucun changement de catégorie n'est permis

- Médaille à chacun des trois premier(ère)s de chaque catégorie d'âge.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à l'athlète classé(e) premier(ère) de chaque catégorie.

CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES (relais) : Aucun changement de catégorie n'est permis

- En minimes 4 x 80 m et 4 x 150 m = médaille OR – ARGENT – BRONZE à chacun(e) des 4 athlètes des trois premières équipes par catégorie ET titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chacun(e) des 4 athlètes de la première équipe de chaque catégorie
- 4 x 100 m par catégories et 500 m x 400 m x 300 m x 200 m x 100 m **toutes catégories (sauf minimes)** = médaille OR – ARGENT – BRONZE à chacun(e) des 4 ou 5 athlètes des trois premières équipes toutes catégories ET titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chacun(e) des 4 ou 5 athlètes de la première équipe.

Précisions :

- Pour les courses, **confirmation des inscriptions à la chambre d'appel au plus tard 30 minutes** avant l'épreuve. **Si l'engagement n'est pas confirmé dans les temps, l'athlète ne pourra pas participer.**
- Pour les concours, confirmation des inscriptions auprès des officiels **au démarrage de l'échauffement** de l'épreuve.
- Pour les départs des courses de vitesse, un 2^{ème} faux départ du même athlète entraîne son élimination.

Championnat de France F.S.G.T. en Salle Minimes - Cadets - Juniors - Seniors TC - Vétérans TC

Les athlètes ne sont autorisés à participer qu'à 3 épreuves plus le relais

Précisions :

- Relais : pas d'équipe 2 dans la finale A si l'équipe 1 du club est déjà qualifiée dans cette finale.
- Seules les courses de 60 m plat donnent lieu à des séries et finales.
- Dans les autres courses, les meilleurs temps d'engagement seront regroupés dans des finales A, B, C, etc., mais les titres et podiums seront établis toutes finales confondues.
- Pour les courses, confirmation des inscriptions à la chambre d'appel au minimum 30 minutes avant



l'épreuve.

- Pour les concours, confirmation des inscriptions auprès des officiels au démarrage de l'échauffement de l'épreuve.
- Pour les départs des courses de vitesse, un 2^{ème} faux départ du même athlète entraîne son élimination.
- **Les athlètes SENIORS 1 et 2 participent dans une seule catégorie "SENIORS"** avec le classement et les critères des courses et concours des seniors 1.
- **Les athlètes VÉTÉRANS 1 - 2 - 3 - 4 - 5 participent dans une seule catégorie "VÉTÉRANS"** avec le classement et les critères des courses et concours des vétérans 1.

CLASSEMENTS INDIVIDUELS

- Médaille à chacun des trois premier(ère)s de chaque catégorie d'âge.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à l'athlète classé(e) premier(ère) de chaque catégorie.

CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES (relais)

- Médaille OR – ARGENT – BRONZE à chacun(e) des 6 athlètes (3 hommes et 3 femmes) ou 4 pour les minimes (2 garçons et 2 filles) des trois premières équipes.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chacun(e) des 6 athlètes de la première équipe **toutes catégories** et des 4 athlètes minimes.

Championnat de France F.S.G.T. Route 10 km Cadets - Juniors - Seniors TC - Vétérans TC

CLASSEMENTS INDIVIDUELS

- En cas de course ouverte à des athlètes hors FSGT, les 3 premiers FSGT seront récompensés par la CFAA pour le championnat et les 3 premiers de la course par le club organisateur selon les catégories prévues.
- Médaille à chacun des trois premier(ère)s de chaque catégorie d'âge.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à l'athlète classé(e) premier(ère) de chaque catégorie.

PAS DE CLASSEMENT PAR ÉQUIPES

Championnat de France F.S.G.T. Course Nature ou TRAIL Juniors - Seniors TC – Vétérans TC

*Les juniors et les vétérans 4 et 5 ne pourront participer qu'à l'épreuve courte distance (moins de 15 km).
L'usage des bâtons sera fonction du règlement prévu par l'organisateur.*

CLASSEMENTS INDIVIDUELS

- Médaille à chacun des trois premier(ère)s de chaque catégorie d'âge.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à l'athlète classé(e) premier(ère) de chaque catégorie.

PAS de CLASSEMENT par ÉQUIPES



Critères de sélection pour les épreuves Internationales (C.S.I.T.et autres)

Régulièrement, la CF2A est sollicitée pour constituer des sélections d'athlètes participant à des épreuves internationales (officielles et amicales) de la CSIT et Unions Internationales.

La procédure suivante est appliquée (tout cas non prévu ou toute dérogation aux présents critères sera examiné(e) par la CF2A) :

- **Les présélections puis sélections** sont déterminées par la Commission Fédérale des Activités Athlétiques ou un de ses collectifs de travail dûment habilité.
- Pour prétendre à une sélection au titre de la CF2A, les athlètes doivent être adhérents de la FSGT depuis **deux saisons complètes**, antérieures à l'année de la compétition concernée.
- Au moment de la sélection, **la licence doit obligatoirement avoir été souscrite et validée**.
- Les athlètes sélectionnés doivent **être majeurs le jour du départ**.
- Les sélections étant à la fois constituées à partir de la **qualité** (performance sportive) mais aussi de la **régularité** et de la **fidélité** aux activités de la F.S.G.T., plusieurs critères sont pris en compte :
 1. les résultats des championnats fédéraux (notamment dans la spécialité) précédant de plusieurs mois la compétition concernée, et si besoin, les résultats des championnats fédéraux précédant de plusieurs années la dite compétition.
 2. le nombre d'athlètes pouvant être sélectionnés et le nombre d'épreuves à réaliser pour un même individu (piste notamment)
 3. la participation régulière aux épreuves du calendrier F.S.G.T.
 4. l'engagement dans la vie associative au sein de la F.S.G.T. (section, club, comité, région, fédération)
 5. un athlète ayant déjà bénéficié de plusieurs sélections ne sera pas obligatoirement prioritaire
- Avant la sollicitation des athlètes, l'accord du club et du comité devra avoir été obtenu
- La confirmation de l'athlète ne sera effective :
 1. qu'à partir du moment où la participation financière aura été réglée en totalité (plusieurs règlements sont possibles).
 2. après cette confirmation "financière", la CF2A vérifiera que l'athlète continue de participer régulièrement (entre la sélection et la compétition internationale) aux compétitions de la FSGT (départementales, régionales, fédérales) notamment dans les spécialités pour lesquelles il est qualifié.
 3. les athlètes sélectionnés, leurs entraîneurs et dirigeants s'engagent à maintenir la meilleure condition physique possible pour la sélection et **de prévenir la CFAA en cas de blessure**.
 4. Le non-respect de l'un ou de ces points peut entraîner la non-qualification des athlètes sélectionnés.
- Chaque athlète sélectionné(e) s'engage à **respecter les contraintes du déplacement et du programme sportif, culturel, touristique**, quels que soient les changements éventuels intervenant du-



rant le séjour. Chacun devra observer un comportement irréprochable tant vis-à-vis de l'ensemble des membres de la délégation F.S.G.T., que des autres délégations et organisations d'accueil. Tout comportement anormal et/ou immoral sera examiné par la Commission Fédérale des Activités Athlétiques au retour.

- Aucun accompagnateur autre que ceux validés par la CF2A ne pourra prendre part aux déplacements, même en acquittant la totalité des frais de participation.

Convention avec la F.F.A.

Une convention avec la Fédération Française d'Athlétisme a été signée le 21 juillet 2006 et est toujours d'actualité. Actuellement des rencontres entre des représentants des 2 fédérations sont mises en place afin de réactualiser cette convention. Elle est disponible dans son intégralité sur le site de la CFAA. La circulaire n° 13 du 21 avril 2008 émanant de la FFA précise les conditions d'admission des licenciés des fédérations affinitaires (dont la FSGT) sur des épreuves FFA "OPEN".

En cas de problème sur l'application de la convention ou de la circulaire reproduite ci-après... et de refus de la licence F.S.G.T. (sur des épreuves "OPEN") dûment qualifiée et revêtue du timbre "F.S.G.T. - Athlétisme - Présentation ACIPAPS" délivré au moment de la délivrance de la licence, ou de la nécessité de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme

- Saisissez de toute urgence la CF2A qui interviendra directement auprès de l'organisateur et, si nécessaire, de la FFA : athletisme@fsgt.org



CIRCULAIRE N°13 DU 21 AVRIL 2008

Aux : Présidents des Ligues
Présidents des CRCHS
Présidents des Comités Départementaux
Présidents des CDCHS

De : Jean GRACIA

Copie : Bernard AMSALEM
Annie LAURENT
Suzanne CATHIARD
Gérard GOUNON
André GIRAUD
Christian ROGGEMANS
Michel HUERTAS
Laurent EGHAZARIAN

Objet : **COURSES SUR ROUTE & LICENCES AFFINITAIRES**

Chers amis,

Les organisateurs des manifestations Hors stade autorisées peuvent désormais valablement accueillir sans présentation d'un certificat médical complémentaire, les licenciés FSCF, FSGT et UFOLEP titulaires d'une licence faisant apparaître de façon précise la mention « Athlétisme » (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée...).

En effet, nous avons reçu confirmation de ces trois Fédérations Affinitaires sur l'obligation de présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la Course à pied en compétition avant que la mention « Athlétisme » ne soit apposée sur la licence. Le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports ayant reçu cette information nous a récemment confirmé que cela répondait parfaitement aux textes légaux.

Cette nouvelle disposition a été confirmée au Comité Directeur de la FFA qui s'est réuni dernièrement. De plus et afin d'intégrer cette disposition dans les textes, une modification de la réglementation Hors stade sera soumise au Comité Directeur des 25 et 26 juillet 2008.

En cas de problème n'hésitez pas à contacter la FFA.
Cordialement,

Jean GRACIA
Directeur Général



RECOMMANDATIONS pour les DISTANCES des CROSS

COURSES	DISTANCES			
	Cross d'ouverture de saison	Cross départemental	Cross régional	Cross fédéral
MoF	800 m	800 m	800 m	-
MoG	800 m	800 m	800 m	-
POF	1200 m	1400 m	1600 m	-
POM	1200 m	1400 m	1600 m	-
BEF	2000 m	2100 m	2200 m	-
BEM	2200 m	2400 m	2600 m	-
MIF	2200 m	2400 m	2500 m	2600 m
MIM	2800 m	3000 m	3200 m	3400 m
CAF	2800 m	3000 m	3200 m	3400 m
CAM	3400 m	3600 m	3800 m	4000 m
JUF	3200 m	3400 m	3600 m	3800 m
JUM	4000 m	4300 m	4600 m	5000 m
SEF/VF1	4000 m	4300 m	4600m	5000 m
S1M/S2M	6600 m	7400 m	8200 m	9000m
V2/V3/V4/V5 F	3200 m	3400 m	3600 m	3800 m
V1M	6000 m	6600 m	7300 m	8000m
V2 M	5000 m	6000 m	6500 m	7000m
V3/V4/V5 M	4000 m	5000 m	5500 m	6000 m

CATEGORIES D'AGES ET...POIDS DES ENGIN

Catégories	Poids	Disque	Javelot	Marteau
POM	2	0,800	0,400	Ballonde 2
POF	1	0,600	0,400	Ballonde2
BEM	3	1	0,500	3
BEF	2	0,600	0,400	2
MIM	4	1,250	0,600	4
MIF	3	0,800	0,500	3
CAM	5	1,500	0,700	5
CAF	3	0,800	0,600	3
JUM	6	1,750	0,800	6
JUF	4	1	0,600	4
S1M	7,26	2	0,800	7,26
S1F	4	1	0,600	4
S2M	6	1,750	0,800	6
S2F	4	1	0,600	4
V1M	5	1,5	0,700	5
V1F	3	0,800	0,500	3
V2M	4	1,250	0,600	4
V2F	3	0,800	0,500	3
V3M	3	1	0,500	3
V3F	2	0,600	0,400	2
V4M V5M	2	0,800	0,400	2
V4F V5F	1	0,600	0,400	1



Compétitions enfants moustiques

Course	Lancer	Saut	Relais
50 m	Vortex	Longueur (au pied)	4 x 50 m
400 m	Anneau (400 g)	Triple bond sans élan	
50 m Haies (0,40)	Médecine-ball 1 kg lancer latéral à deux mains (sans élan)		4 x 50 haies
600 m marche			

Pour tous les concours afin d'améliorer la fluidité et réduire le temps d'attente des enfants (moustiques), évitez les mesures mais privilégier des zones de points

- Longueur : 1,5 / 2 / 2.5 / 3 / 3,5 mètres
- Vortex et anneau : 5 / 10 / 15 / 20 / 25 mètres
- Médecine ball : 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 mètres

- ~ Pour les enfants, acceptation d'un relais mixte dans une même catégorie si pas d'équipe filles et garçons dans celle-ci.
- ~ Pour la longueur moustiques (compétition importante), prendre la mesure au pied de l'enfant et non pas au bord du bac.

Autres compétitions enfants, jeunes et adultes

MARCHE			STEEPLE		
	Salle	Piste	Si pas assez de participants une seule course regroupant les différentes catégories avec hauteur la plus basse		
POM - POF	1000 m	1000 m	CAM / JUM	1500 m	0,91
BEM - BEF	1000 m	2000 m	S1M / S2M	3000 m	0,91
MIM - MIF	3000 m	3000 m	V1M	1500 m	0,91
Pour les autres catégories	3000 m	5000 m	VM 2/3	1500 m	0,76

HAUTEURS des HAIES				
Catégories	Haies courtes		Haies longues	
MoM / MoF	50 m	0,40	-	-
POM / POF	50 m	0,50	-	-
BEM	80 m	0,76	180 m	0,70
BEF	50 m	0,70	180 m	0,70
MIM	100 m	0,84	250 m	0,76
MIF	80 m	0,76	250 m	0,76
CAM	110 m	0,91	320 m	0,84
CAF	100m	0,76	320 m	0,76
JUM	110 m	1,00	400 m	0,91
JUF	100 m	0,84	400 m	0,76
S1M	110 m	1,06	400 m	0,91
S1F	100 m	0,84	400 m	0,76
S2M	110 m	1,00	400 m	0,84
S2F	100 m	0,76	400 m	0,76
V1M	100 m	0,91	400 m	0,76
V1F	100 m	0,76	400 m	0,70
V2M	100 m	0,84	320 m	0,70
V2F	100 m	0,70	320 m	0,70
V3M			320 m	0,70
V3F			320 m	0,70



La Commission Fédérale des "Activités Athlétiques" de la FSGT...

Au sein de la F.S.G.T., environ 33 "commissions fédérales d'activité" (CFA) prennent en charge le développement, l'organisation, la gestion de leurs activités et parmi elles, la Commission Fédérale des ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES (CF2A ou CFAA) tient une place importante à plus d'un titre :

- ✓ elle est l'une des plus anciennes commissions et des plus actives avec l'organisation, entre autres, chaque année...
 - **de 8 épreuves fédérales**
 - **de plusieurs sessions de formation** entrant dans le cadre du "Brevet Fédéral d'Activité FSGT" à option "hors stade", "piste" ou "marche nordique" avec 2 à 3 niveaux de qualification.
- ✓ elle prend régulièrement et activement part aux championnats de la **Confédération Sportive Internationale du Travail** (C.S.I.T.) et à différents autres échanges internationaux ; elle est élue à la présidence de la commission technique Athlétisme de la CSIT.
- ✓ elle participe **es qualité** aux journées de travail et d'étude de la F.S.G.T., à son Assemblée Générale, à ses différentes initiatives, au travail des différents domaines et chantiers, etc.

La Commission Fédérale des Activités Athlétiques organise **tous les 3/4/5 ans** son "Assemblée Nationale de l'Activité". C'est l'occasion :

- ✓ de faire le point et le bilan des actions et activités passées pour en tirer les principaux enseignements,
- ✓ de définir des axes de développement, de nouvelles formes d'activités et de fonctionnement,
- ✓ de lancer des réflexions sur des pistes d'activités, d'innovations, d'actions, de formations
- ✓ d'élargir le noyau des militants qui s'y impliquent,
- ✓ de définir le plan de travail de la nouvelle CF2A mise en place.

Peut être membre de la CF2A ou de ses différents collectifs, tout licencié-e FSGT impliqué-e dans la vie de sa section, de son club, de son comité, de sa région, de sa commission départementale ou régionale et souhaitant prendre une part active à cette instance nationale de l'athlétisme travailliste avec ses connaissances de terrain et le désir de participer à un travail collectif et de s'y investir. L'accord du club et du comité est bien évidemment nécessaire.

Une démarche de **cooptation** est engagée en permanence pour intégrer à la fois :

- des militants "repérés" dont la disponibilité, l'expérience et l'action seraient bénéfiques au travail engagé,
- des militants issus des régions non représentées en son sein mais recensant des "licenciés" athlétisme -course hors stade - marche nordique".

Le fonctionnement de la CFAA s'articule autour...

1. **des trois réunions plénières annuelles de la CFAA** qui- au-delà de l'ordre du jour- valident des propositions, modifications, options financières... proposées par les collectifs de travail



2. **une coordination de 9 personnes** (Hervé CADERON, Bérénice CARTIER-CADERON, Ronand CARTIER-CADERON, Michel CREMONESI, Gérard MALAGOLI, Bernard MINGOT, Antoine PALAGONIA, Jean-Marie PIWON, Chantal SCHNEIDER-BESSON) désignées par la CFAA en raison de leurs expériences et compétences, chargées de réagir rapidement et en toute confidentialité sur tous sujets, de réguler tous les dossiers émanant de la CFAA, etc. Ces militants sont regroupés sous l'adresse mail : athletisme@fsgt.org.
3. Plusieurs membres de la CFAA sont associés **au travail de la fédération au sein des domaines fédéraux** :
 - Domaine **formation** : Michel CREMONESI, Bernard MINGOT
 - Domaine **international** : Antoine PALAGONIA
4. Plusieurs **collectifs de pilotage sont en place** :
 - "**marche nordique**" = responsable Bernard MINGOT
 - "**épreuves hors stade et de pleine nature**" = responsables Gérard MALAGOLI et Jean-Marie PIWON
 - "**athlétisme piste et cross**" = responsable Hervé CADERON
 - "**athlétisme salle**" = responsable Antoine Palagonia – Bernard Firmin
 - **formation** = responsables Michel CREMONESI - Bernard MINGOT - Bernard CHAMPAGNE
 - **site internet de la CFAA** = responsable Ronand CARTIER-CADERON
 - **communication** = responsable Bérénice CARTIER-CADERON
 - **finances** = Antoine PALAGONIA

Ils sont composés de membres de la CFAA et d'autres militants dans la perspective d'un nécessaire maillage territorial ; ils travaillent en autonomie et complémentarité, souvent par échanges téléphoniques et de mails, à l'occasion de rencontres lors des épreuves fédérales ou autres. Ils établissent un plan de travail, un budget prévisionnel et soumettent à validation par la CFAA leurs propositions. Ils actualisent la "feuille de route" de la CFAA permettant notamment de :

- favoriser et accompagner le développement des activités athlétiques sur tout le territoire
 - participer à la formation initiale et continue des "encadrants" (régionalisation des formations, brevet fédéral d'animation à options et à niveaux, etc.)
 - participer à la structuration et à l'organisation des activités
 - proposer des contenus d'activités, des formes de compétitions, de rassemblements innovants
 - mettre en place un "maillage territorial" permettant :
 - le développement des activités FSGT
 - les échanges d'expériences
 - l'accompagnement et le tutorat des nouvelles structures et de leurs encadrants
 - la mise en place de structures départementales et/ou régionales d'activités athlétiques
 - la formation au plus près des lieux de développement et d'implantation
 - D'autres collectifs, en fonction des besoins, sont mis en place et concernent notamment les sélections internationales, la communication, l'informatisation des résultats et engagements, la pratique des Enfants et des Jeunes, etc.
-
- ❖ **La Commission Fédérale des Activités Athlétiques, c'est avant tout un TRAVAIL d'ÉQUIPE où chacun a sa place, son utilité, son droit à la parole. Chacun, bien évidemment, est entièrement BÉNÉVOLE.**
 - ❖ **En-dehors des 3 réunions annuelles, chaque membre est investi de responsabilités et de tâches tout au long de la saison, dans ses domaines de compétences, dans sa région et au-delà.**
 - ❖ **Tous ceux qui y participent sont d'abord des militants de la F.S.G.T. soucieux du développement de l'athlétisme travailliste sous toutes ses formes.**